

**CHARTE D’ENGAGEMENT ET DE PARTENARIAT**

**Master Mention ArTeC**

**(Arts, Technologies, Création)**

# **OBJET**

La présente charte fixe, en accord avec la convention EUR-17-EURE-0008 et la réunion de lancement de l’Ecole Universitaire de Recherche ArTeC du 20 septembre 2018, les conditions spécifiques et les principes communs de fonctionnement entre le Master ArTeC (Arts, Technologies, Création) et les formations partenaires. Elle décrit la nature du partenariat, ainsi que les moyens mis à disposition. Toute modification de son contenu sera discutée au sein du Comité exécutif.

Le Master développé par l’Ecole Universitaire de Recherche ArTeC a pour nom :

**Master Mention ArTeC (Arts, Technologies, Création).**

Cette Mention se décline en trois parcours :

**Parcours 1 : La Création comme activité de recherche**

**Parcours 2 : Les nouveaux modes d’écritures et de publications**

**Parcours 3 : Technologies et médiations humaines**

Dans la suite de la présente Charte, le Master est simplement désigné sous l’appellation : Master ArTeC.

# **PRINCIPES FONDATEURS**

* **Investissements d’avenir :** Portée par la ComUE Université Paris Lumières, l’École Universitaire de Recherche (EUR) ArTeC a pour fonction de promouvoir et d’articuler des projets de recherche et des dispositifs de formation relatifs aux domaines des arts, des technologies, du numérique, des médiations humaines et de la création. Trois axes scientifiques majeurs structurent l’EUR, aussi bien sur le plan de la recherche que sur celui de la formation : la création comme activité de recherche, les nouveaux modes d’écritures et de publications, et les technologies et les médiations humaines. L’objectif est ainsi de développer la création comme processus, production et apprentissage et de réfléchir au rôle crucial joué par les technologies et le numérique en la matière. ArTeC promeut et valorise la pédagogie par projet, la formation par la recherche et la mutualisation des enseignements et des moyens, autour d’une infrastructure de recherche et d’enseignement rattachée à un réseau de partenaires français et étrangers.
* **Cadre de mise en œuvre :** Dans une première phase, l’EUR ArTeC associe au Master ArTeC un nombre fixé de formations, dont la liste figure en annexe de la présente convention (Annexe I). Elle pourra graduellement associer d’autres formations issues des institutions partenaires, entrant dans le périmètre scientifique et pédagogique d’ArTeC et répondant aux principes fondateurs, sur proposition du comité exécutif d’ArTeC et validation de son conseil académique.
* **Transversalité et usages des dispositifs numériques :** ArTeC doit garantir la mutualisation, l’accessibilité et la valorisation des ressources et des productions de l’EUR : usage pour tous les membres du projet ArTeC du PosteSource/Centre numérique d’innovation sociale, circulation des savoirs et des savoir-faire, accessibilité pour tous les étudiant.e.s (ArTeC ou masters associés) des modules innovants pédagogiques (MIP) proposés dans le cadre du Master ArTeC, mise en ligne des productions sur la plateforme numérique.
* **Principe de l’association :** Le Master ArTeC promeut l’interdisciplinarité et la conception de programmes de formation individualisés par les étudiant.e.s, ces programmes étant élaborés à partir de l’offre de modules proposée au sein du Master. Pour ce faire, l’offre de formation du Master ArTeC repose en grande partie sur la mutualisation de modules : modules spécifiques au Master ArTeC, modules en provenance des Masters associés, modules sur appels à projets et modules liés à des projets de recherche. **Tout Master associé, qui aura un module sur appels à projets retenu et financé par ArTeC, devra accueillir des étudiant.e.s du Master ArTeC dans au moins l’un de ses modules propres.**
* **Labellisation :** Tout module intégrant la maquette de formation du Master ArTeC sera labellisé « Module ArTeC ».
* **Projets pédagogiques innovants :** Les Masters associés peuvent soumettre un ou plusieurs projets de modules avec demande de financement pour des besoins définis : interventions de professionnel.le.s, mobilité des étudiant.e.s, déplacements à l’étranger des enseignant.e.s, achat de matériels spécifiques mutualisés, organisation d’évènements de communication. Le budget alloué à chaque module intégrant la maquette du Master ArTeC sera décidé par le conseil académique de l’EUR ArTeC, sur proposition du comité exécutif.
* **Mobilité** : L’EUR ArTeC est tournée vers l’international à travers l’accueil de chercheur.se.s et d’artistes étranger.e.s sur des chaires internationales, la promotion de coopérations inter-universités, la recherche de partenaires étrangers et la mise en place d’aides : bourses d’études et de stages à l’étranger pour les étudiant.e.s et aide financière pour les déplacements à l’étranger des enseignant.e.s concourant notamment au renforcement de nouveaux partenariats. Dans ce cadre, les étudiant.e.s inscrit.e.s dans le Master ArTeC devront effectuer un semestre d’étude ou stage à l’étranger (semestre 4). **En contrepartie, le Master ArTeC a vocation à accueillir des étudiants étrangers en échange dans tous les types de modules constituant la maquette du Master ArTeC.**
* **Evaluation** : L’amélioration et le développement du Master ArTeC s’appuient sur une évaluation globale de l’offre de formation par l’ensemble des bénéficiaires et des acteurs mobilisés, et sur une évaluation des modules par les étudiant.e.s.

# **INTEGRATION DES MODULES ARTEC AU SEIN DES MASTERS ASSOCIÉS**

Centré sur une démarche d’expérimentation (recherche-création, formation-action), le Master ArTeC permet de faire l’interface avec d’autres cursus centrés sur l'initiative et la production des étudiant.e.s (projets pédagogiques individuels, en binômes ou sous-groupes, stages, mémoires, etc.). Si de tels éléments de pédagogies actives existent déjà dans le cadre des Masters associés, ils pourront être labellisés ArTeC, au même titre que les modules spécifiques du Master ArTeC et les modules sur appels à projets.

Les responsables des Masters associés contribueront à la conception des modules labellisés ArTeC en tenant compte aussi bien des objectifs spécifiques à leurs propres Masters qu’aux problématiques du Master ArTeC. Cette collaboration revêt une importance particulière dans la perspective d'élargissement, à moyen et long termes, du Master ArTeC à d’autres formations partenaires.

**Les responsables des Masters associés à ArTeC veilleront à identifier dans leur cursus des éléments constitutifs (EC) libres de contenus afin que leurs étudiant.e.s puissent participer à un ou plusieurs MIP.**

# **LES DIFFERENTS TYPES DE MODULES**

Les modules de formation (MIP) constituent l’un des lieux de transversalité par excellence d’ArTeC. Ils permettent la mutualisation des ressources pour l’enseignement, pour la recherche et la circulation des savoirs et des savoir-faire.

Fondés sur des contenus théoriques et méthodologiques spécifiques, les modules labellisés ArTeC seront des lieux de production d’œuvres de **recherche/action/création/expérimentation** en relation avec les orientations spécifiques des formations qui les portent (Master ArTeC et Masters associés) et des laboratoires auxquels ces dernières sont adossées. Ces productions feront l’objet d’une valorisation, notamment sur la plateforme numérique ArTeC.

**Les MIP ont vocation à accueillir des étudiant.e.s venant du Master ArTeC (3 minimum) et des Masters associés (4 minimum), selon des modalités d’accueil fixées par la présente Charte.**

**Pour leur fonctionnement, les MIP labellisés ArTeC auront accès à l’ensemble des ressources du PosteSource/Centre numérique d’innovation sociale, dont le matériel acquis sur demande sera mutualisé avec l’ensemble des modules**. Sur la base de l’action pédagogique développée au sein des modules sur appels à projets ou liés à des projets de recherche, un financement pourra être accordé pour la rémunération d’interventions de professionnels ainsi que l’organisation d’évènements de communication.

Les MIP seront répartis en deux grandes catégories :

* **Modules « Grands formats » : 6 ECTS (CM/TD, le volume du module pouvant varier de 25 à 72h, le volume demandé devant être justifié lors de la réponse aux appels)**
* **Modules « Petits formats » : 3 ECTS (TD, le volume du module pouvant varier de 12 à 24h, le volume demandé devant être justifié lors de la réponse aux appels)**

**A titre indicatif, les modules « GRANDS FORMATS » (6 ECTS / volume horaire : de 25 à 72H) pourront être des types définis suivants :**

**Atelier laboratoire / Atelier d’expérimentation**

L’atelier laboratoire ou atelier d’expérimentation repose sur la création d’une œuvre, d’un ensemble d’oeuvres ou, plus globalement, d’un « livrable » (objet, texte, performance, exposition, projection, etc.), résultant d’un travail d’expérimentation ou de recherche-création mené sur le long terme (pouvant s’étendre au maximum sur un semestre). **L’élaboration d’un atelier en collaboration avec au moins un partenaire français ou étranger, universitaire, artistique ou professionnel, est souhaitable et recommandée.** L’usage d’outils numériques pour le travail mené au sein de l’atelier est également à valoriser. L’atelier peut répondre à une commande et s’effectuer en partie ou en totalité « hors les murs » des universités et institutions impliquées dans ArTeC (possibilité de délocalisation à l’étranger en particulier).

Par ailleurs, ce type d’atelier permet aux étudiant.e.s du partenaire français ou étranger de participer au projet et d’intégrer les groupes de travail, en présentiel ou à distance.

Le format de chaque atelier est relativement libre. Il peut se composer de rendez-vous réguliers et/ou de sessions de création intensives, mêlant théorie et pratique. Les étudiant.e.s travaillent en mode projet, comme le workshop, mais prennent le temps de construire à plusieurs, avec des compétences transversales, un livrable suffisamment abouti pour être envisagé comme un produit fini. Celui-ci doit faire l’objet d’une restitution publique, sous la forme d’un évènement ouvert à tous (au moins la communauté ArTeC) et en présence, autant que faire se peut, des partenaires.

**Cycle de conférences**

Le cycle de conférences est un temps de réflexion théorique sur une journée ou demi-journée dans lequel des spécialistes d’une thématique, d’une discipline ou d’une pratique créative (professionnel.le.s, doctorant.e.s, enseignant.e.s-chercheur.se.s d’autres universités) sont invités à débattre et échanger sur une problématique spécifique. Le cycle doit comprendre au moins trois séances d’une journée. Si la problématique et la moitié au moins de la programmation sont proposées en amont par le porteur du projet dans le cadre de l’AAP (thématique, conception du programme, intervenants et lieu), la conception et le déroulement du cycle doivent impliquer fortement les étudiant.e.s : travail complémentaire de veille, organisation pratique et opérationnelle, proposition et construction de séances complémentaires, communication et valorisation de l’évènement, etc., dans une perspective théorico-pratique, visant l’insertion future des étudiant.e.s dans le monde de la recherche, de la culture, de la création, de l’art ou dans un domaine professionnel.

**Classe partagée à l’international**

La classe partagée à l’international a pour but de faire collaborer à distance des étudiant.e.s appartenant à des universités ou des organismes situés dans des pays différents, grâce à des outils numériques multiples (visioconférences, messages électroniques, partages de documents, etc.). Elle permet également la collaboration active d’enseignant.e.s-chercheur.se.s, de chercheur.se.s, de créateurs et de créatrices, etc., en provenance de plusieurs pays afin d’élaborer un projet pédagogique international. La classe partagée à l’international peut, par exemple, être rythmée par des séances assurées alternativement par les enseignant.e.s de chaque pays : les étudiant.e.s qui ne sont pas dans le lieu où se déroule le cours suivent la séance en podcast et sont invité.e.s à interagir par le biais d’outils numériques.

**Module d’enseignement à distance**

Il s’agit d’un module que les étudiant.e.s sont amené.e.s à suivre uniquement en ligne, via une plateforme numérique. Ce module peut prendre la forme d’un podcast, d’un Mooc, d’un cours en ligne multimédia, etc. Un module d’enseignement à distance permet à chaque étudiant.e de suivre le module à son rythme, dans une logique de « self studies ». Il présente aussi l’intérêt, pour les responsables d’un module de ce type, de pouvoir élaborer des contenus et des modalités d’enseignement qui exploitent les potentialités pédagogiques, expérimentales et créatives du numérique. Ce type de module invite aussi à concevoir de nouvelles modalités d’évaluation du travail des étudiant.e.s par le biais des outils numériques. Ces modules peuvent être indépendants ou en partie intégrables dans un autre type de module.

**A titre indicatif, les modules « PETITS FORMATS » (3 ECTS – volume horaire maximal : 24H) pourront être des types définis suivants :**

**Workshop**

Le workshop est le cadre où s’élabore prioritairement une mise en pratique expérimentale et créative. Il se construit à partir d’une problématique ou d’une thématique identifiée par l’équipe pédagogique qui associe des artistes, des créateurs et créatrices, des expert.e.s et/ou des professionnels pouvant nourrir le travail des étudiant.e.s de leur présence et leurs conseils. Si son format est relativement libre, il doit comprendre plusieurs séances s’étendant sur un à quatre jours. Il aboutit nécessairement à une production matérielle, présentée « en l’état », à la fin du temps imparti. L’objectif du workshop, contrairement au hackathon, n’est pas de mettre les étudiant.e.s en situation de répondre à une commande : il est de les inviter à être force de proposition dès l’étape de la conception du projet à venir, guidé.e.s par les concepteurs du workshop.

**Séminaire**

Le séminaire est un temps de réflexion, d’enseignement et d’échange théorique, dont le format peut être variable (séances de deux ou trois heures, journée, série de journées). Des spécialistes d’une thématique, d’une discipline créative ou scientifique (enseignant.e.s-chercheur.se.s, chercheur.se.s, doctorant.e.s, artistes, professionnel.le.s, etc.) sont invité.e.s à débattre et confronter leur point de vue, en sollicitant la participation active des étudiant.e.s. Dans le cadre d’ArTeC, le séminaire est le lieu par excellence de la formation par la recherche, afin de renforcer les acquis méthodologiques des étudiant.e.s et les amener à réfléchir collectivement aux problèmes théoriques et pratiques liés à une recherche, une création ou une expérimentation. La validation du séminaire par les étudiant.e.s peut se faire sous la forme d’une production, théorique, méthodologique, artistique ou créative (etc.), individuelle ou collective.

**Classe inversée**

La classe inversée nécessite l’inversion du système traditionnel de l’enseignement descendant et présentiel du cours, en plaçant l’étudiant.e au cœur du processus d’apprentissage et l’enseignant.e en « facilitateur », permettant de convoquer les acquis pour leur donner sens. Elle repose sur la composition en amont, par l’enseignant.e, d’un corpus documentaire, qui est ensuite mis à disposition des étudiant.e.s qui en font une étude à distance, individuellement ou collectivement. Ce corpus multi-support, possiblement transdisciplinaire, est ensuite sollicité en cours dans le cadre d’un processus de mise en commun de l’information, pouvant aboutir à une production de type conceptuel. Format privilégié de la veille, la classe inversée apparaît comme une première étape essentielle à tous projets plus expérimentaux (hackathon ou workshop) ou au contraire d’un grand format de type séminaire (en fournissant un cadre scientifique permettant de définir un appel à contribution). Il peut aboutir à une synthèse épistémologique d’un ensemble de données, sous la forme d’un dossier, d’une note de synthèse, ou d’un produit multimédia, facilitant la consultation, l’alimentation, le partage de ce corpus à distance. La classe inversée peut ainsi avoir pour vocation de travailler sur la formation à distance en réfléchissant à des formats pionniers ou à l’enrichissement d’une plateforme commune existante.

**Hackathon**

Son objectif premier est de répondre à un besoin interne identifié par un acteur d’un secteur de la recherche, de la création, de l’art ou d’un milieu professionnel, dont il définit le cadre en pleine collaboration avec l’équipe pédagogique en charge du module.

L’hackathon répond à cette commande sous la forme d’un « intensif » – en général 24 heures en continu – au cours duquel plusieurs groupes d’étudiant.e.s aux compétences multiples (accompagnés de professionnel.le.s provenant notamment des structures concernées) sont mis en « concurrence créative » et doivent, au terme du temps imparti, soumettre une proposition expérimentale : un outil, une production, un prototype.

Les groupes de travail sont autonomes dans leur phase de recherche, mais peuvent être accompagnés ponctuellement par l’équipe pédagogique, sous la forme de points d’étapes, de brainstorming, etc.

Les différentes équipes sont départagées devant un jury de professionnels, venus participer ou assister à cette « bulle créative ».

# **MODALITES D’ACCUEIL DES ETUDIANT.E.S AU SEIN DES MODULES**

* Modules spécifiques et fixes du Master ArTeC : ces modules sont destinés aux étudiant.e.s inscrit.e.s dans le Master ArTeC. Ils ne sont normalement pas ouverts aux étudiant.e.s des Masters associés. Toutefois, si des places sont disponibles, certains de ces modules pourront être proposés à un petit nombre d’étudiant.e.s en provenance de ces Masters.
* Modules en provenance des Masters associés : ces modules sont proposés au Master ArTeC par les Masters associés. **Ils doivent pouvoir accueillir au minimum 2 étudiant.e.s du Master ArTeC.** Pour le bon fonctionnement du partenariat entre le Master ArTeC et les Masters associés, chaque Mention d’un Master associé est tenue d’ouvrir au moins l’un des modules de sa maquette de formation aux étudiant.e.s du Master ArTeC.
* Modules sur appels à projet (MIP) : ces modules sont ouverts aux étudiant.e.s du Master ArTeC et aux étudiant.e.s des Masters associés. Chaque responsable de module fixe le nombre d’étudiant.e.s issu.e.s des Masters associés qu’il peut accueillir. **Chaque module doit pouvoir accueillir au minimum 3 étudiant.e.s du Master ArTeC  et 4 étudiant‧es d'au moins un master associé..**

# **ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANT.E.S**

La dimension projet d’ArTeC donne une importance toute particulière aux dispositifs d'accompagnement des étudiant.e.s vers la réussite de leurs projets et de leurs études. Cet accompagnement est un élément central pour favoriser l’insertion professionnelle des étudiant.e.s à l’issue de leurs études.

* Accompagnement individuel : Chaque étudiant.e du Master ArTeC sera suivi.e individuellement par un directeur ou une directrice pour son projet d’expérimentation. Les équipes pédagogiques des Masters associés s’engagent, via la présente Charte, à contribuer au suivi individuel des étudiant.e.s du Master ArTeC.
* Accompagnement collectif des étudiant.e.s participant aux modules labellisés ArTeC : L’accompagnement collectif interviendra en premier lieu au niveau des modules, selon le cadre pédagogique fixé par le ou les responsables de chaque module. Il pourra également intervenir en inter-formation ou, pour certains aspects, réunir l'ensemble des acteurs pédagogiques de l’EUR ArTeC. **Chaque année, une réunion de pré-rentrée aura pour objet de présenter les différents types de modules aux étudiant.e.s ArTeC et aux étudiant.e.s des Masters associés.**

# **CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT**

Afin de renforcer la cohérence et améliorer la qualité de l’offre de formation du Master ArTeC, le conseil de perfectionnement se réunira une fois par an. Sa composition respectera autant que possible les principes de la « Charte des conseils de perfectionnement adoptés par Paris 8 et Paris Nanterre », tout en les complétant et/ou les adaptant, en raison du fait qu’il s’agit non seulement d’un diplôme co-accrédité, mais d’un diplôme proposé et en grande partie financé par l’EUR ArTeC.

Sur cette base, sa composition sera la suivante :

* Les directeurs et directrices du master ArTeC
* 2 enseignant.e.s intervenant dans le diplôme, en respectant si possible le principe de parité entre enseignant.e.s de Paris Nanterre et enseignant.e.s de Paris 8.
* 1 représentant.e de l’administration de l’EUR ArTeC
* 4 étudiant.e.s en cours de formation (M1 et M2)

Le conseil de perfectionnement aura pour enjeu stratégique principal de favoriser la concertation et la transversalité entre tous les acteurs contribuant à l’offre de formation du Master. Il devra permettre l’auto-évaluation de la formation, pour travailler à son amélioration et garantir son interdisciplinarité.

# **GESTION ADMINISTRATIVE DES MODULES**

**L’EUR ArTeC n’a pas vocation à se substituer aux moyens des partenaires concernant la gestion de leur offre de formation propre.**

L’EUR ArTeC soutiendra l’organisation des modules validés et financés par l’EUR, assurera le suivi administratif de ces modules et favorisera la mise en place de tout évènement ou production visant la promotion générale du Master ArTeC.

*Un document précisant les modalités de financement sera présenté aux porteurs de projet. Celui-ci détaillera ce qu’il est possible ou non de faire en matière de dépense publique ainsi que certaines restrictions imposées par la taille de l’équipe administrative au regard du nombre de projets retenus.*

# **USAGE DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE**

* Valorisation des productions :

Les productions des modules et, plus généralement, des projets étudiants devront faire l’objet d’une valorisation sur la plateforme numérique de l’EUR ArTeC (notamment le site internet et le média archipélique).

* Espace enseignant.es / étudiant.es :

Tous.tes les enseignant.e.s et étudiant.e.s du Master ArTeC pourront être inscrit.e.s sur le site d’ArTec et disposer d’un espace personnel.

* Plateforme pédagogique :

Tous.tes les étudiant.e.s du Master ArTeC auront accès à une plateforme pédagogique. Celle-ci donnera accès à un descriptif des cours (incluant dates et lieux) permettant à chaque étudiant.e de composer son emploi du temps.

# **EVALUATIONS**

Les évaluations des connaissances et des compétences acquises par les étudiant.e.s à l'issue des modules seront effectuées sur la base des productions réalisées par les étudiant.e.s : devoirs, œuvres, présentation de résultats, communications, soutenances…

Les résultats de cette évaluation seront communiqués à l’équipe administrative d’ArTeC (coordinatrice des formations) et pourront contribuer à l’élaboration du rapport d’activité annuel transmis à l’ANR.

# **SERVEUR, DOCUMENTATION ET ARCHIVAGE**

L’ensemble des productions et des contributions scientifiques des étudiant.e.s et des enseignant.e.s élaborées dans le cadre du Master et favorisant la promotion des axes scientifiques d’ArTeC sera mis en ligne et consultable sur la plateforme numérique pour l’ensemble des partenaires.

Toute la documentation, papier et électronique, produite ou acquise dans le cadre d’ArTeC sera placée sous la responsabilité de gestion des BU de l’Université Paris 8 et de Paris Nanterre, qui se chargeront de sa diffusion. Toutes les archives du Master ArTeC, papier, audiovisuelles et électroniques seront placées sous la responsabilité des archivistes de l’Université Paris 8 et de l’Université Paris Nanterre.

L’accès à ces documents sera ouvert à l’ensemble des partenaires : professionnel.le.s, enseignant.e.s, étudiant.e.s.

# **ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS**

Nom :

Prénom :

Responsable(s) de la Mention / Parcours de Master :

UFR et établissement de rattachement :

* **déclare** avoir pris connaissance de la présente Charte d’engagement et de partenariat, des grilles d’évaluation disponibles sur la plateforme numérique, et en accepte librement les termes ;
* **déclare** reconnaître aux responsables du Master ArTeC le droit de vérifier l’application des principes fondateurs et les modalités d’exécution inscrites dans la présente Charte et d’en référer au comité exécutif d’ArTeC ;
* **s’engage** à répondre aux principes communs de fonctionnement des formations partenaires du Master ArTeC ;
* **s’engage** à fournir à l’équipe administrative d’ArTeC (coordinatrice des formations) les grilles d’évaluation disponibles sur la plateforme numérique, tous documents et informations sur le master et les modules, pour permettre le bon fonctionnement du partenariat et la bonne communication autour du Master ArTeC.

La présente Charte entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait en deux originaux dont un remis à chaque partie,

A…………………………………………….

Le……………………………………………

Responsable du Master Mention

SIGNATURE

ANNEXE I

MASTERS ASSOCIÉS À ARTEC

**Il a été proposé en comité exécutif ArTeC du 26 juin 2018 que le périmètre des Masters associés soit circonscrit par les Mentions des Masters. Tout parcours rattaché à l’une des Mentions indiquées se retrouve ainsi associé à ArTeC.**

**Paris 8 :**

*UFR Arts, Philosophie, Esthétique :*

* Mention Arts de la scène et du spectacle vivant
* Mention Arts Plastiques
* Mention Cinéma et audiovisuel
* Mention Création numérique
* Mention Danse
* Mention Musicologie
* Mention Philosophie

*UFR Culture et communication :*

* Mention Culture et communication (dont le Parcours « Industries culturelles et créatives » est commun avec l’ENS Louis-Lumière)

*UFR Textes et sociétés :*

* Mention Création littéraire
* Mention Études sur le genre
* Mention Lettres

*UFR Langues et cultures étrangères (LCE-LEA) :*

* Mention Traduction et interprétation (Mention commune avec Paris Nanterre)
* Mention Langues et sociétés

*UFR* [*Mathématiques, Informatique, Technologies, Sciences de l’Information et de la Communication (MITSIC)*](http://www.ufr-mitsic.univ-paris8.fr/)*:*

* Mention informatique
* Mention Patrimoine et musée (avec Paris Nanterre)
* Mention Humanités numériques

Sont ajoutés à titre exceptionnel, les parcours suivants (sans intégration de la mention de rattachement et la représentativité des UFR respectives dans les instances de gouvernance d’ArTeC) :

* *Ergonomie, travail, formation et vie quotidienne (Paris 8)*
* *Psychologie de la cognition (Paris 8)*
* *Education tout au long de la vie (Paris 8)*

**Paris Nanterre :**

*UFR PHILLIA :*

* Mention Théâtre
* Mention Cinéma et audiovisuel
* Mention Humanités et industries créatives
* Mention Information et communication
* Mention Philosophie (présentiel et EAD)
* Mention Lettres (Littérature comparée et Littérature française)

*UFR SITEC :*

* Mention Métiers du livre et de l’édition
* Mention Génie industriel

*UFR LCE :*

* Mention Traduction et interprétation (Mention commune avec Paris 8)
* Etudes Anglophones
* Etudes Romanes

*UFR SSA :*

* Histoire de l’art
* Patrimoine et musées (en commun avec UP8)

*UFR SPSE :*

* Psychologie sociale, du travail et des organisations
* Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé
* Sciences de l’Éducation

**Enfin, sont associés :**

* Le Master Concepteur audiovisuel de l’INA-ENS Cachan-Ecole des Chartes
* Les Masters de l’ENS Louis-Lumière (Grade master Cinéma, Grade master Photographie, Grade master Son)